



secretariat.federation@ufap.fr

L'UFAP UNSa JUSTICE REÇUE PAR LA CHEFFERIE DU SNRP

Pantin, le 26 janvier 2026

Ce jeudi 22 janvier 2026, l'**UFAP UNSa Justice**, bâtitresse du **Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP)**, a été reçue par la Chefferie du service.

Un service à la croisée des chemins...

Le plafond d'emplois est atteint mais les organigrammes doivent impérativement être revus à la hausse tant pour les enjeux que pour lutter contre l'isolement des DLRP en établissements.

En effet, les Délégués Locaux (DLRP) se retrouvent isolés, pris en étau entre leur direction locale et celle de leur CIRP. Une réflexion pour lutter contre cet isolement est en cours. De plus, un psychologue du personnel propre au SNRP devrait prochainement être recruté.

Le matériel mis à disposition est loin de suivre le niveau de technicité et d'expertise demandé. Le SNRP n'ayant pas de budget propre, les CIRP et DLRP vivent en fonction des enveloppes budgétaires des DISP. C'est pourquoi notre organisation demande le fléchage budgétaire dédié pour éviter des différences de dotations avec l'attribution d'un HERMOD automatique ainsi que des outils informatiques et bureautiques performants, adaptés aux missions de ces agents.

L'UFAP UNSa Justice a réaffirmé sa position sur la pratique d'exclusion des candidatures des Officiers en B lors des campagnes de mobilité et, notamment, sur les postes au sein du service dont ils font déjà partie. Un officier en catégorie B n'est pas moins qualifié ou expérimenté qu'un officier de catégorie A. Si ces agents ont fait le choix de rester en B, c'est parce qu'ils refusent simplement une perte de rémunération et d'être sacrifiés sur l'autel d'une grille indiciaire de catégorie A moins favorable à celle de commandant en B. La chefferie, qui n'est pas à l'initiative de cette exclusion, devrait se rapprocher de RH4 afin d'évoquer cette rupture d'égalité.

L'UFAP UNSa Justice a également indiqué défendre la promotion sociale interne des agents du réseau. Ces derniers sont trop souvent oubliés lors des campagnes d'avancement et de promotion. La chefferie du SNRP semble vouloir reconnaître le savoir et le savoir-faire de ses personnels. Elle s'engage à étudier les dossiers individuels de ses agents et à faire remonter auprès de la DAP ces difficultés. Au regard du niveau d'expertise et de technicité attendu, l'administration doit avancer sur la fidélisation des agents du réseau et notamment les avancements de grades et promotion de corps, évitant une déperdition des compétences !

Enfin, notre organisation professionnelle a mis en avant les inégalités de traitement des agents contractuels. Selon les DISP, les contractuels ne perçoivent pas la même rémunération pour les mêmes missions, avec parfois, des écarts pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros. Cette rupture d'égalité avérée doit cesser pour laisser place à une rémunération cohérente et équitable.

Sur la partie indemnitaire, l'UFAP UNSa Justice a demandé :

- Revalorisation de l'IFO des CUIA (Chefs d'Unité d'Investigation et d'Analyse), des Chefs d'état-major, des DIRP et des GHS
- REVALORISATION INDEMNITAIRE : l'ICP pour le CEA, l'IFSE pour les personnels IP et administratifs
- Le versement de la « prime au secret » : annoncée en 2023, budgétée en 2024 à 250€ mensuels et finalement retoquée par le « guichet unique ». Un scandale ! Le SNRP nous annonce qu'une réflexion sur une prime spécifique est actuellement portée avec le CNRLT (Coordination Nationale du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme) afin que l'ensemble des agents de la communauté du renseignement français puissent en bénéficier.

L'engagement des agents du SNRP est sans faille...

La détermination de l'UFAP UNSa Justice à les soutenir le sera tout autant !

Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY

